**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**RENFORCEMENT DES BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET CONTEXTES SPECIFIQUES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 821105U21D2 |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **RENFORCEMENT DES BASES EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET** **CONTEXTES SPECIFIQUES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant dans des contextes spécifiques de psychiatrie et de gériatrie :

* d’acquérir des connaissances professionnelles en soins infirmiers lui permettant de réaliser des soins à la fois techniques et relationnels ;
* de s’entraîner à la prise en charge globale de personnes, en appliquant les particularités de la démarche en soins infirmiers dans ces contextes spécifiques et dans une perspective de continuité des soins ;
* d’aborder les particularités liées à l’âge et à l’état mental des bénéficiaires de soins, en vue de leur apporter une réponse adaptée lors de la dispensation des soins ;
* d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives aux pathologies psychiatriques et gériatriques.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En initiation à la déontologie et législation de la profession**

*au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* définir des notions fondamentales législatives et déontologiques liées à la profession ;
* décrire la place de la profession et citer les valeurs y afférentes compte tenu de son évolution ;
* identifier et classer les éléments qui relèvent de la déontologie, des valeurs et de la législation ;
* proposer des exemples de devoirs et d’obligations qui caractérisent fréquemment la profession ;
* repérer et de classer les activités infirmières et les prestations techniques.

**En bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* récolter, classer et analyser les données en utilisant un modèle d’observation ;
* proposer, à partir de consignes données, un plan d’action de soins adapté dans le cadre d’une prise en charge globale ;
* appliquer des techniques de soins infirmiers généraux de base qui respectent l’environnement du bénéficiaire, les principes d’hygiène, de confort, d’asepsie et de sécurité en se référant au plan de soins proposé ;
* préparer des solutions thérapeutiques qui mobilisent l’utilisation de calcul de dosage ;
* exécuter selon les principes de sécurité, d’hygiène et d’asepsie, une technique de soins relative aux premiers soins d’urgence ;
* proposer un article issu d’une ressource fiable, dans lequel un travail de recherche scientifique en soins infirmiers met en évidence des données probantes susceptibles d’apporter un éclairage sur la problématique en jeu ;
* justifier la réalisation d’un soin au regard des résultats de l’étude en soins infirmiers proposée ;
* expliciter la structure et le fonctionnement des éléments anatomiques, pour les systèmes nerveux, endocrinien, cardiovasculaire, respiratoire et reproducteur ;
* expliciter un processus pathologique fondamental ;
* expliciter pour les examens complémentaires courants, les informations attendues, les principes et les éventuelles contre-indications.

**En initiation à la relation soignant/soigné**

*au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte, d’un enfant, d’une personne âgée, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* caractériser du point de vue psychologique la relation observée entre un bénéficiaire de soins et un soignant ;
* détecter et expliciter la nature de la relation établie entre le soignant et le soigné ;
* identifier, décrire différents concepts, facteurs, phénomènes, caractéristiques ou mécanismes à prendre en considération dans la relation soignant/soigné ;
* proposer des attitudes et des comportements adaptés et respectueux du bénéficiaire de soins dans le cadre d’une relation soignant/soigné en tenant compte de l’environnement, des particularités personnelles et culturelles du bénéficiaire de soins.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement « Initiation à la déontologie et législation de la profession », code n° 821111U21D2, « Bases en soins infirmiers généraux et en sciences fondamentales », code n° 821104U21D2 et « Initiation à la relation soignant/soigné », code n° 821112U21D2, classées dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

Peuvent également être admis dans cette unité d’enseignement, les étudiants en possession :

* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier hospitalier : sciences fondamentales I », «  Infirmier hospitalier : sciences fondamentales II », « Infirmier hospitalier : sciences infirmières II », « Infirmier hospitalier : sciences sociales I et II » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie délivrée par le Jury de la communauté française ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers ou du brevet du brevet d’assistant(e) en soins hospitaliers - spécialité psychiatrique ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme de Bachelier Infirmier responsable de soins généraux ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier Infirmier responsable de soins généraux de l’enseignement de promotion sociale : « Approche globale des soins de base », « Approche globale des soins de publics spécifiques », « Sciences biomédicales », « Relation soignant/soigné » ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme Bachelier en soins infirmiers ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section Bachelier en soins infirmiers de l’enseignement de promotion sociale : « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales I », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales II », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques II », « Bachelier en soins infirmiers : Sciences humaines et sociales I » ;
* d’une attestation de réussite de 1ère année des études menant à obtention du diplôme de Bachelier Sage-femme ;
* d’une attestation de réussite de la 1ère année des études menant à l’obtention du diplôme d’infirmier gradué hospitalier ou des attestations de réussite des unités d’enseignement de la section d’infirmier gradué hospitalier de l’enseignement de promotion sociale : « Infirmier gradué : Sciences biomédicales I », « Infirmier gradué : Sciences biomédicales II », « Infirmier gradué : Sciences infirmières : principes et exercices didactiques II », « Infirmier gradué : Sciences humaines et sociales I » ;
* d’une dépêche d’équivalence d’un titre étranger à une 1ère année des études menant à l’obtention du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) ou du brevet d’infirmier(e) hospitalier(e) - orientation santé mentale et psychiatrie ou du bachelier en soins infirmiers.
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte en gériatrie et en psychiatrie, et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* d’identifier et de définir des concepts et des principes liés à la prise en soins infirmiers, à la démarche en soins spécifiques aux pathologies psychiatriques et gériatriques ;
* de réaliser et de justifier des techniques de soins infirmiers:
* qui respectent l’environnement, le confort, le mode de communication, l’hygiène, l’asepsie et la sécurité du bénéficiaire,
* qui tiennent compte des troubles comportementaux et de l’état pathologique du bénéficiaire,
* qui garantissent la sécurité des soignants et des bénéficiaires de soins,
* qui prennent en compte les particularités liées aux traitements ;
* pour un bénéficiaire, adulte en gériatrie, d’analyser les manifestations d’indépendance et de dépendance afin d’identifier les problèmes traités en collaboration et les hypothèses de diagnostics infirmiers ;
* de décrire le principe de chronicité de la maladie et les processus poly-pathologiques en établissant des liens avec les actions thérapeutiques ;
* de caractériser une pathologie psychiatrique et une pathologie gériatrique en mettant en évidence les symptômes dominants et les troubles comportementaux qui y sont liés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre au soin, la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

* 1. **Santé mentale et psychiatrie**

*au départ de situations fictives, en milieu psychiatrique hospitalier ou extrahospitalier,*

* de décrire les concepts du bien-être optimal et la maladie mentale ;
* d’expliquer les principaux symptômes observés dans les pathologies psychiatriques, et de les analyser en vue d’établir le plan de soins adapté ;
* de décrire les caractéristiques de la relation soignant/soigné ;
* d’adapter son mode de communication aux bénéficiaires de soins ;
* de participer à l’application des traitements médicamenteux, d’en connaître les buts et d’en surveiller les effets ;
* d’adapter les techniques de soins infirmiers y compris les soins d’hygiène en tenant compte des troubles du comportement rencontrés habituellement;
* de décrire le rôle et les limites de l’infirmier, y compris la notion de sécurité.
	1. **Soins infirmiers aux personnes âgées**
* de définir et de comparer les notions de gériatrie et de gérontologie ;
* d’énoncer les particularités la personne âgée malade hospitalisée ou non et de justifier le vieillissement pathologique par ses critères spécifiques ;
* d’expliquer en milieu hospitalier, les principes du « trajet/programme/parcours de soins gériatriques » ;
* de décrire l’approche sociale du vieillissement pathologique des points de vue de l’accessibilité aux soins, des moyens financiers, de l’isolement, du logement, … ;
* d’apporter des réponses infirmières aux besoins perturbés des personnes âgées et de poser les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration qui s’y rapportent ;
* de différencier les notions de « démence sénile » et de « syndrome confusionnel », de proposer un plan d’action adéquat ;

*au départ de situations fictives :*

* d’adapter aux spécificités de la personne âgée, les soins infirmiers techniques et les soins d’hygiène et de confort en utilisant les différentes échelles d’évaluation ;
* décrire des procédures de soins gériatriques qui garantissent la sécurité physique et psychologique des soignants et des bénéficiaires de soins ;
* de rédiger une démarche en soins infirmiers spécifique à la personne âgée en utilisant les pratiques infirmières basées sur les données probantes.
	1. **Pathologies psychiatriques**
* d’expliquer la notion de pathologie psychiatrique ;
* de distinguer les symptômes dominants des principales pathologies psychiatriques comme l’angoisse, le délire, la tristesse pathologique et la dépression,… ;
* de reconnaître l’aspect clinique de ces symptômes dominants ;
* de reconnaître les troubles manifestes du comportement qui peuvent ou non accompagner toute pathologie mentale.
	1. **Pathologies gériatriques**
* d’expliquer les différentes modifications résultant du vieillissement des systèmes de l’organisme ;
* de décrire la situation poly-pathologique et/ou chronique de la maladie, de procéder à un classement des différents problèmes médicaux rencontrés et d’identifier les facteurs qui altèrent l’autonomie de la personne âgée ;
* d’expliciter en quoi le choix des techniques d’investigation diagnostiques doit privilégier le confort physique et psychologique du bénéficiaire âgé ;
* d’identifier les principales thérapeutiques clés et les ressources permettant si possible le recouvrement de la santé et le maintien de l’autonomie ;
* d’envisager la fin de vie et les situations pathologiques inéluctables.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Santé mentale et psychiatrie | CT | B | 36 |
| Soins infirmiers aux personnes âgées | CT | B | 36 |
| Pathologies psychiatriques | CT | B | 16 |
| Pathologies gériatriques | CT | B | 20 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 27 |
| **Total des périodes** |  | **135** |